



**BULLETIN OFFICIEL
DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

n° 124 – JUILLET – SEPTEMBRE 2013

**Trimestriel
ISSN 0980-9686**

Direction de l'administration générale et de la modernisation

Sommaire

ACTES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	4
ARRETES ET DECISIONS.....	4
Arrêté conférant la médaille d'honneur des affaires étrangères.....	4
Arrêté conférant la médaille d'honneur des affaires étrangères.....	5
Arrêté conférant la médaille d'honneur des affaires étrangères.....	6
Direction générale de l'administration et de la modernisation	8
Direction des ressources humaines.....	8
Arrêté du 5 septembre 2013 modifiant l'arrêté du 13 octobre 2010 portant nomination des représentants de l'administration et du personnel au comité central d'hygiène et de sécurité ...	8
Arrêté du 25 septembre 2013 modifiant l'arrêté du 23 décembre 2011 portant nomination des représentants du personnel à la commission administrative paritaire du corps des conseillers des affaires étrangères	10
Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats	11
Arrêté du 5 juillet 2013 portant nomination à la commission consultative des recherches archéologiques à l'étranger	11
Arrêté du 5 juillet 2013 portant modification de l'arrêté du 4 octobre 1995 modifié relatif à la commission consultative des recherches archéologiques à l'étranger.....	12
Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire.....	13
Arrêtés relatifs aux attributions des agents consulaires	13
Arrêté du 19 juillet 2013 relatif aux fonctions exercées par le consul honoraire de France à Namur (Belgique) en tant que délégué du Consul Général de France à Bruxelles	13
Arrêté du 19 juillet 2013 relatif aux fonctions exercées par le consul honoraire de France à Iquitos (Pérou) en tant que délégué de l'Ambassadeur de France au Pérou	14
Arrêté du 19 juillet 2013 relatif aux fonctions exercées par la consule honoraire de France à Portland (Oregon) (États-Unis d'Amérique) en tant que déléguée du Consul Général de France à San Francisco	15
Arrêté du 19 juillet 2013 relatif aux fonctions exercées par le consul honoraire de France à Bruges (Belgique) en tant que délégué du Consul Général de France à Bruxelles	16
Arrêté du 3 septembre 2013 relatif aux fonctions exercées par le consul honoraire de France à Wroclaw (Pologne) en tant que délégué du Consul Général de France à Cracovie.....	17
Arrêté du 3 septembre 2013 relatif aux fonctions exercées par le consul honoraire de France à Santiago De Los Caballeros(République Dominicaine) en tant que délégué de l'Ambassadeur de France en République Dominicaine.....	18
Arrêté du 3 septembre 2013 relatif aux fonctions exercées par le consul honoraire de France à ANGUILLA (Antilles Britanniques) en tant que délégué de l'Ambassadeur de France à Sainte-Lucie	19
Arrêté du 3 septembre 2013 relatif aux fonctions exercées par le consul honoraire de France à Roseau (Dominique) en tant que délégué de l'Ambassadeur de France à Sainte-Lucie.....	20
Arrêté du 3 septembre 2013 relatif aux fonctions exercées par le consul honoraire de France à St George's (Grenade) en tant que délégué de l'Ambassadeur de France à Sainte-Lucie.....	21
Arrêté du 3 septembre 2013 relatif aux fonctions exercées par la consule honoraire de France à Basseterre (St Christophe) en tant que déléguée de l'Ambassadeur de France à Sainte-Lucie ...	22
Arrêté du 3 septembre 2013 relatif aux fonctions exercées par le consul honoraire de France à Kingstown (St Vincent) en tant que délégué de l'Ambassadeur de France à Sainte-Lucie.....	23
Arrêté du 3 septembre 2013 relatif aux fonctions exercées par le consul honoraire de France à Oklahoma City (États-Unis d'Amérique) en tant que délégué du Consul Général de France à Houston.....	24

Arrêté du 3 septembre 2013 relatif aux fonctions exercées par le consul honoraire de France à Virginia City (Etats-Unis d'Amérique) en tant que délégué du Consul Général de France à San Francisco	25
Arrêté du 3 septembre 2013 relatif aux fonctions exercées par la consule honoraire de France à Resistencia (Argentine) en tant que déléguée du Consul Général de France à Buenos Aires	26
Arrêté du 3 septembre 2013 relatif aux fonctions exercées par le consul honoraire de France à Cochabamba (Bolivie) en tant que délégué de l'Ambassadeur de France en Bolivie	27
Arrêté du 3 septembre 2013 relatif aux fonctions exercées par la consule honoraire de France à Denpasar (Indonésie) en tant que déléguée de l'Ambassadeur de France en Indonésie	28
REFERENCES DES PUBLICATIONS AU JOURNAL OFFICIEL	29
LOIS	29
COMPOSITION DU GOUVERNEMENT	29
PREMIER MINISTRE	29
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	29
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR	29
BUDGET	30
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE	31
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION	31
MINISTÈRE DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT, DE LA DÉCENTRALISATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE	33
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES	33
Délégations de signature	33
Agence pour l'enseignement français à l'étranger	34
Direction générale de l'administration et de la modernisation	34
Direction des ressources humaines	34
Direction des affaires budgétaires et financières	36
Direction des affaires juridiques	36
Liste récapitulative de lois autorisant la ratification de traités et accords internationaux publiés au Journal officiel du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2013	36
Liste récapitulative des traités et accords internationaux publiés au Journal officiel de la République française du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2013.	37

ACTES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

ARRETES ET DECISIONS

ARRETE CONFERANT LA MEDAILLE D'HONNEUR DES AFFAIRES ETRANGERES

NOR : MAEA1316946A

Le ministre des affaires étrangères,

VU le décret n°2010-1025 du 30 août 2010 relatif à la médaille d'honneur des affaires étrangères,

VU l'arrêté du 26 novembre 2012 fixant le contingent de la médaille d'honneur des affaires étrangères pour l'année 2013,

ARRÊTE

Article 1er : La médaille d'honneur des affaires étrangères est décernée aux personnes dont le nom suit :

Echelon Bronze

M. Bernard BOTTE
Mme Emilia CAPOTE LANDA
Mme Teresa CASIMIRO
Mme Martine CHAUSSIN
Mme Adélaïde FERNANDES
Mme Catherine GIRY
M. Mourad HANNIN
M. Donatien KIBOKO
Mme Marie Candelaria ALONSO ép. MARTINEZ
Mme Maria Teresa MIRANDA ép. MENDIETA
M. William MICALLEF
M. Alfonse NSHIMIRAMANA
M. Bernard RICOU
M. Ibrahima SAMBE
Mme Evelyne SHERIDAN
Mme Vénérande NYANDWI ép. SINDIHEBURA

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du ministère des affaires étrangères ainsi qu'au *Bulletin officiel* des décorations, médailles et récompenses de la République française.

Fait le 14 juillet 2013

Le ministre des affaires étrangères
Laurent FABIUS

ARRETE CONFERANT LA MEDAILLE D'HONNEUR DES AFFAIRES ETRANGERES

NOR : MAEA1318535A

Le ministre des affaires étrangères,

VU le décret n°2010-1025 du 30 août 2010 relatif à la médaille d'honneur des affaires étrangères,

ARRÊTE

Article 1er : La médaille d'honneur des affaires étrangères est décernée hors contingent, au titre d'actes de bravoure et de dévouement, aux personnes dont le nom suit :

Echelon Or

M. Grégoire de SAINT-QUENTIN

Echelon Argent

M. Jean-Paul BATTESTI

M. Frédéric GUIOD

Echelon Bronze

M. Alexandre CROS

M. Michel MARQUIS

M. Vincent RIVIERE

M. Aly SAYEGH

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du ministère des affaires étrangères ainsi qu'au *Bulletin officiel* des décorations, médailles et récompenses de la République française.

Fait le 22 juillet 2013

Le ministre des affaires étrangères

Laurent FABIOUS

ARRETE CONFERANT LA MEDAILLE D'HONNEUR DES AFFAIRES ETRANGERES

NOR : MAEA1316945A

Le ministre des affaires étrangères,

VU le décret n°2010-1025 du 30 août 2010 relatif à la médaille d'honneur des affaires étrangères,

ARRÊTE

Article 1er : La médaille d'honneur des affaires étrangères est décernée hors contingent, au titre d'actes de bravoure et de dévouement, aux personnes dont le nom suit :

Echelon Or

M. Alexandre BERTRAND
M. Jean-Pierre CONTAL
M. Daniel DIDNEE
M. Dominique MARTIAL

Echelon Argent

M. Vassidiki BAMBA
M. Nicolas BARRON
M. Renaud BOUTELOUP
M. Frédéric DOCQUOY
M. Pierre GUILLOUX
M. Roger HOYOUX
Mme Pascale MUCETTI
M. Laurent POIRAUD
M. Joël RIEUNIER
M. Maurice RINEAU

Echelon Bronze

Mme Dominique APARISI
M. Frédéric BALSSA
Mme Rim BISHTI
Mme Florence CABOCHE ZAGHUAN
Mme Marie-Monique COCHET
M. Thierry DENGLER
M. Kay DORFLINGER
Mme Armelle DUGLEUX
M. Makoto FUJIKAWA
M. Christian GEOFFROY
Mme Mélanie GOUVEIA de SOUSA
Mme Nadja ISAAC
Mme Rose-Marie KAI
M. Lazare-Igor KEMANDA YOGO
Mme Hoang-Mai LE
M. Alexandre LHOTELLIER
Mme Emmanuelle MARCHAND

M. Chamberlain MEPOUYA-KOUNGOU
M. Nolwenn MONNOYE
M. Thierry Patrick NGBAFELET-KENGUE
Mme Fabienne NOURAUD
M. Chadli RAJBANI EL KISH
M. Lofti SENOUSSE
Mme Candice TALLEUX
M. Romain TELLE

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères ainsi qu'au *Bulletin officiel* des décorations, médailles et récompenses de la République française.

Fait le 23 juillet 2013

Le ministre des affaires étrangères
Laurent FABIUS

Direction générale de l'administration et de la modernisation

Direction des ressources humaines

ARRETE DU 5 SEPTEMBRE 2013 MODIFIANT L'ARRETE DU 13 OCTOBRE 2010 PORTANT NOMINATION DES REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION ET DU PERSONNEL AU COMITE CENTRAL D'HYGIENE ET DE SECURITE

NOR : MAEA1322221A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 20 avril 1984 modifié instituant un comité central d'hygiène et de sécurité au ministère des relations extérieures ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2010 déterminant les organisations syndicales aptes à désigner les représentants du personnel au sein du comité central d'hygiène et de sécurité et fixant la répartition des sièges entre ces organisations ;

Vu l'arrêté du 13 octobre 2010 portant nomination des représentants de l'administration et du personnel au comité central d'hygiène et de sécurité ;

Vu le courrier du syndicat ASAM-UNSA du 2 septembre 2013 ;

Vu le courrier du syndicat CFDT-MAE du 3 septembre 2013 ;

Vu le courrier du syndicat CGT/MAE du 4 septembre 2013,

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 2 de l'arrêté du 13 octobre 2010 susvisé est ainsi modifié :

« Sont nommés en qualité de représentants du personnel au sein du comité central d'hygiène et de sécurité :

Représentants titulaires

Mme Anne COLOMB (CFDT-MAE)

M. Antoine DERR (CFDT-MAE)

Mme Martine CHAUSSIN (CFDT-MAE)

Mme Denise DARIOSECQ (CFDT-MAE)

M. Franck VERMEULEN (ASAM-UNSA)

Mme Christiane GROS (ASAM-UNSA)

M. Daniel VAZEILLE (CGT/MAE)

Représentants suppléants

M. Claude DELARBOULAS (CFDT-MAE)

Mme Catherine CHAUVEAU-SOCHNIKOV
(CFDT-MAE)

Mme Evelyne LE BIHAN (CFDT-MAE)

Mme Nadine MONCHAU (CFDT-MAE)

Mme Elisabeth SROUSSI (ASAM-UNSA)

M. Eric HERPIN (ASAM-UNSA)

Mme Annick BOUJOT (CGT/MAE)

Article 2

Le directeur général de l'administration et de la modernisation est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait le 5 septembre 2013

Pour le ministre et par délégation

Le directeur général de l'administration et de la modernisation
Y. SAINT-GEOURS

**ARRETE DU 25 SEPTEMBRE 2013 MODIFIANT L'ARRETE DU 23 DECEMBRE 2011 PORTANT NOMINATION
DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE
DU CORPS DES CONSEILLERS DES AFFAIRES ETRANGERES**

NOR : MAEA1323944A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 69-222 du 6 mars 1969 modifié relatif au statut particulier des agents diplomatiques et consulaires ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 30 mai 2007 modifié instituant des commissions administratives paritaires au ministère des affaires étrangères et européennes ;

Vu l'arrêté du 10 mai 2011 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le courrier en date du 13 septembre 2013 de M. Olivier DA SILVA, conseiller des affaires étrangères, par lequel l'intéressé démissionne de son mandat de membre de la commission,

Arrête

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 23 décembre 2011 susvisé est ainsi modifié pour ce qui concerne le grade de conseiller des affaires étrangères :

« Conseillers des affaires étrangères :

Titulaires :

- Mme Clélia CHEVRIER (CFDT-MAE)
- M. Jean-Sébastien CONTY (ADIENA)

Suppléants :

- M. Vincent DALMAIS (CFDT-MAE)
- Mme Nathalie BROADHURST (ADIENA) »

Article 2

Le directeur général de l'administration et de la modernisation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 25 septembre 2013

Pour le ministre et par délégation
La sous-directrice de la politique
des ressources humaines
F. FERRARI

Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats

ARRETE DU 5 JUILLET 2013 PORTANT NOMINATION A LA COMMISSION CONSULTATIVE DES RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES A L'ETRANGER

NOR : MAEM1319462A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu l'arrêté du 4 octobre 1995 modifié portant création d'une Commission consultative des recherches archéologiques à l'étranger,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres de la commission consultative des recherches archéologiques à l'étranger, au titre des membres choisis parmi les archéologues effectuant ou ayant effectué des recherches archéologiques à l'étranger :

- M. Hubert Forestier en remplacement de M. François Sémah ;
- Mme Véronique Darras en remplacement de M. Christian Duverger.

Article 2

Le directeur général de la mondialisation, du développement et des partenariats est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait le 5 juillet 2013

Pour le ministre et par délégation

Le directeur général de la mondialisation,
du développement et des partenariats

Jean-Baptiste MATTEI

**ARRETE DU 5 JUILLET 2013 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 4 OCTOBRE 1995 MODIFIE RELATIF
A LA COMMISSION CONSULTATIVE DES RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES A L'ETRANGER**

NOR : MAEM1319572A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu l'arrêté du 4 octobre 1995 modifié relatif à la commission consultative des recherches archéologiques à l'étranger,

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 6 de l'arrêté du 4 octobre 1995 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« Sont nommés par le ministre des affaires étrangères 20 membres parmi les archéologues effectuant ou ayant effectué des recherches archéologiques à l'étranger dont deux en tant que partenaires européens. »

Article 2

Le directeur général de la mondialisation, du développement et des partenariats est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait le 5 juillet 2013

Pour le ministre et par délégation

Le directeur général de la mondialisation,
du développement et des partenariats.

Jean-Baptiste MATTEI

Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Arrêtés relatifs aux attributions des agents consulaires

ARRETE DU 19 JUILLET 2013 RELATIF AUX FONCTIONS EXERCEES PAR LE CONSUL HONORAIRE DE FRANCE A NAMUR (BELGIQUE) EN TANT QUE DELEGUE DU CONSUL GENERAL DE FRANCE A BRUXELLES

NOR : MAEF1319024A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, modifié par le décret n° 94-81 du 26 janvier 1994 et par le décret n° 2006-1721 du 23 décembre 2006, notamment ses articles 12 à 14 ;

Arrête :

Article 1^{er}

M. Dominique BAZELAIRE, Consul honoraire de France à NAMUR, habilité à exercer les attributions normales définies aux articles 8 à 11 du décret du 16 juin 1976, est autorisé, dans le cadre des dispositions de l'article 12 du même décret, à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- délivrance de certificats de vie ;
- certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents.

Article 2

L'exercice de ces attributions est conféré à M. Dominique BAZELAIRE à titre personnel et prendra fin avec ses fonctions de Consul honoraire de France à NAMUR.

Article 3

Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 19 juillet 2013

Pour le ministre et par délégation

Le directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire,
François SAINT-PAUL

ARRETE DU 19 JUILLET 2013 RELATIF AUX FONCTIONS EXERCEES PAR LE CONSUL HONORAIRE DE FRANCE A IQUITOS (PEROU) EN TANT QUE DELEGUE DE L'AMBASSADEUR DE FRANCE AU PEROU

NOR : MAEF1319016A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, modifié par le décret n° 94-81 du 26 janvier 1994 et par le décret n° 2006-1721 du 23 décembre 2006, notamment ses articles 12 à 14 ;

Arrête :

Article 1^{er}

M. Bernard CORBIERE, Consul honoraire de France à IQUITOS, habilité à exercer les attributions normales définies aux articles 8 à 11 du décret du 16 juin 1976, est autorisé, dans le cadre des dispositions de l'article 12 du même décret, à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- délivrance de certificats de vie ;
- délivrance de certificats de résidence ;
- certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents ;
- accomplissement des formalités visant à s'assurer que les mesures conservatoires en cas de décès (scellés, inventaire, recherche de testament en l'absence d'héritier présumé) de disparition ou d'incapacité d'un citoyen français de passage ou domicilié dans le ressort de l'agence consulaire ont été prises ;
- accomplissement des formalités relatives au transport de corps ou de cendres (établissement du certificat sanitaire de transport).

Article 2

L'exercice de ces attributions est conféré à M. Bernard CORBIERE à titre personnel et prendra fin avec ses fonctions de Consul honoraire de France à IQUITOS.

Article 3

Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 19 juillet 2013

Pour le ministre et par délégation

Le directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire,
François SAINT-PAUL

ARRETE DU 19 JUILLET 2013 RELATIF AUX FONCTIONS EXERCEES PAR LA CONSULE HONORAIRE DE FRANCE A PORTLAND (OREGON) (ÉTATS-UNIS D'AMERIQUE) EN TANT QUE DELEGUEE DU CONSUL GENERAL DE FRANCE A SAN FRANCISCO

NOR : MAEF1319020A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, modifié par le décret n° 94-81 du 26 janvier 1994 et par le décret n° 2006-1721 du 23 décembre 2006, notamment ses articles 12 à 14 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Françoise AYLMER, Consule honoraire de France à PORTLAND (Oregon), habilitée à exercer les attributions normales définies aux articles 8 à 11 du décret du 16 juin 1976, est autorisée, dans le cadre des dispositions de l'article 12 du même décret, à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- délivrance de certificats de vie ;
- délivrance de certificats de résidence ;
- certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents ;
- accomplissement des formalités visant à s'assurer que les mesures conservatoires en cas de décès (scellés, inventaire, recherche de testament en l'absence d'héritier présumé) de disparition ou d'incapacité d'un citoyen français de passage ou domicilié dans le ressort de l'agence consulaire ont été prises ;
- accomplissement des formalités relatives au transport de corps ou de cendres (établissement du certificat sanitaire de transport).

Article 2

L'exercice de ces attributions est conféré à Mme Françoise AYLMER à titre personnel et prendra fin avec ses fonctions de Consule honoraire de France à PORTLAND (Oregon).

Article 3

Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 19 juillet 2013

Pour le ministre et par délégation

Le directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire,
François SAINT-PAUL

ARRETE DU 19 JUILLET 2013 RELATIF AUX FONCTIONS EXERCEES PAR LE CONSUL HONORAIRE DE FRANCE A BRUGES (BELGIQUE) EN TANT QUE DELEGUE DU CONSUL GENERAL DE FRANCE A BRUXELLES

NOR : MAEF1319027A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, modifié par le décret n° 94-81 du 26 janvier 1994 et par le décret n° 2006-1721 du 23 décembre 2006, notamment ses articles 12 à 14 ;

Arrête :

Article 1^{er}

M. Derrick GOSELIN, Consul honoraire de France à BRUGES, habilité à exercer les attributions normales définies aux articles 8 à 11 du décret du 16 juin 1976, est autorisé, dans le cadre des dispositions de l'article 12 du même décret, à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- délivrance de certificats de vie ;
- certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents.

Article 2

L'exercice de ces attributions est conféré à M. Derrick GOSELIN à titre personnel et prendra fin avec ses fonctions de Consul honoraire de France à BRUGES.

Article 3

Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 19 juillet 2013

Pour le ministre et par délégation

Le directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire,
François SAINT-PAUL

ARRETE DU 3 SEPTEMBRE 2013 RELATIF AUX FONCTIONS EXERCEES PAR LE CONSUL HONORAIRE DE FRANCE A WROCLAW (POLOGNE) EN TANT QUE DELEGUE DU CONSUL GENERAL DE FRANCE A CRACOVIE

NOR : MAEF1319030A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, modifié par le décret n° 94-81 du 26 janvier 1994 et par le décret n° 2006-1721 du 23 décembre 2006, notamment ses articles 12 à 14 ;

Arrête :

Article 1^{er}

M. Richard KEPINSKI, Consul honoraire de France à WROCLAW, habilité à exercer les attributions normales définies aux articles 8 à 11 du décret du 16 juin 1976, est autorisé, dans le cadre des dispositions de l'article 12 du même décret, à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- délivrance de certificats de vie ;
- délivrance de certificats de résidence.

Article 2

L'exercice de ces attributions est conféré à M. Richard KEPINSKI à titre personnel et prendra fin avec ses fonctions de Consul honoraire de France à WROCLAW.

Article 3

Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 3 septembre 2013

Pour le ministre et par délégation

Le directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire,
François SAINT-PAUL

ARRETE DU 3 SEPTEMBRE 2013 RELATIF AUX FONCTIONS EXERCEES PAR LE CONSUL HONORAIRE DE FRANCE A SANTIAGO DE LOS CABALLEROS(REPUBLIQUEDOMINICAINE) EN TANT QUE DELEGUE DE L'AMBASSADEUR DE FRANCE EN REPUBLIQUEDOMINICAINE

NOR : MAEF1321051A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, modifié par le décret n° 94-81 du 26 janvier 1994 et par le décret n° 2006-1721 du 23 décembre 2006, notamment ses articles 12 à 14 ;

Arrête :

Article 1^{er}

M. Marcel MOREL, Consul honoraire de France à SANTIAGO DE LOS CABALLEROS, habilité à exercer les attributions normales définies aux articles 8 à 11 du décret du 16 juin 1976, est autorisé, dans le cadre des dispositions de l'article 12 du même décret, à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- délivrance de certificats de vie ;
- délivrance de certificats de résidence.

Article 2

L'exercice de ces attributions est conféré à M. Marcel MOREL à titre personnel et prendra fin avec ses fonctions de Consul honoraire de France à SANTIAGO DE LOS CABALLEROS.

Article 3

Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 3 septembre 2013

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire,
François SAINT-PAUL

ARRETE DU 3 SEPTEMBRE 2013 RELATIF AUX FONCTIONS EXERCEES PAR LE CONSUL HONORAIRE DE FRANCE A ANGUILLA (ANTILLES BRITANNIQUES) EN TANT QUE DELEGUE DE L'AMBASSADEUR DE FRANCE ASAINTE-LUCIE

NOR : MAEF1321252A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, modifié par le décret n° 94-81 du 26 janvier 1994 et par le décret n° 2006-1721 du 23 décembre 2006, notamment ses articles 12 à 14 ;

Arrête :

Article 1^{er}

M. Roger DELTOUR, Consul honoraire de France à ANGUILLA (Antilles britanniques), habilité à exercer les attributions normales définies aux articles 8 à 11 du décret du 16 juin 1976, est autorisé, dans le cadre des dispositions de l'article 12 du même décret, à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- délivrance de certificats de vie ;
- délivrance de certificats de résidence ;
- certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents ;
- accomplissement des formalités visant à s'assurer que les mesures conservatoires en cas de décès (scellés, inventaire, recherche de testament en l'absence d'héritier présumé) de disparition ou d'incapacité d'un citoyen français de passage ou domicilié dans le ressort de l'agence consulaire ont été prises ;
- accomplissement des formalités relatives au transport de corps ou de cendres (établissement du certificat sanitaire de transport).

Article 2

L'exercice de ces attributions est conféré à M. Roger DELTOUR à titre personnel et prendra fin avec ses fonctions de Consul honoraire de France à ANGUILLA (Antilles britanniques).

Article 3

Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 3 septembre 2013

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire,
François SAINT-PAUL

ARRETE DU 3 SEPTEMBRE 2013 RELATIF AUX FONCTIONS EXERCEES PAR LE CONSUL HONORAIRE DE FRANCE A ROSEAU (DOMINIQUE) EN TANT QUE DELEGUE DE L'AMBASSADEUR DE FRANCE A SAINTE-LUCIE

NOR : MAEF1321256A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, modifié par le décret n° 94-81 du 26 janvier 1994 et par le décret n° 2006-1721 du 23 décembre 2006, notamment ses articles 12 à 14 ;

Arrête :

Article 1^{er}

M. Hervé NIZARD, Consul honoraire de France à ROSEAU (Dominique), habilité à exercer les attributions normales définies aux articles 8 à 11 du décret du 16 juin 1976, est autorisé, dans le cadre des dispositions de l'article 12 du même décret, à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- délivrance de certificats de vie ;
- délivrance de certificats de résidence ;
- certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents ;
- accomplissement des formalités visant à s'assurer que les mesures conservatoires en cas de décès (scellés, inventaire, recherche de testament en l'absence d'héritier présumé) de disparition ou d'incapacité d'un citoyen français de passage ou domicilié dans le ressort de l'agence consulaire ont été prises ;
- accomplissement des formalités relatives au transport de corps ou de cendres (établissement du certificat sanitaire de transport).

Article 2

L'exercice de ces attributions est conféré à M. Hervé NIZARD à titre personnel et prendra fin avec ses fonctions de Consul honoraire de France à ROSEAU (Dominique).

Article 3

Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 3 septembre 2013

Pour le ministre et par délégation

Le directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire,
François SAINT-PAUL

ARRETE DU 3 SEPTEMBRE 2013 RELATIF AUX FONCTIONS EXERCEES PAR LE CONSUL HONORAIRE DE FRANCE A ST GEORGE'S (GRENAD) EN TANT QUE DELEGUE DE L'AMBASSADEUR DE FRANCE A SAINTE-LUCIE

NOR : MAEF1321258A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, modifié par le décret n° 94-81 du 26 janvier 1994 et par le décret n° 2006-1721 du 23 décembre 2006, notamment ses articles 12 à 14 ;

Arrête :

Article 1^{er}

M. Numa RAIS, Consul honoraire de France à ST GEORGE'S (Grenade), habilité à exercer les attributions normales définies aux articles 8 à 11 du décret du 16 juin 1976, est autorisé, dans le cadre des dispositions de l'article 12 du même décret, à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- délivrance de certificats de vie ;
- délivrance de certificats de résidence ;
- certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents ;
- accomplissement des formalités visant à s'assurer que les mesures conservatoires en cas de décès (scellés, inventaire, recherche de testament en l'absence d'héritier présumé) de disparition ou d'incapacité d'un citoyen français de passage ou domicilié dans le ressort de l'agence consulaire ont été prises ;
- accomplissement des formalités relatives au transport de corps ou de cendres (établissement du certificat sanitaire de transport).

Article 2

L'exercice de ces attributions est conféré à M. Numa RAIS à titre personnel et prendra fin avec ses fonctions de Consul honoraire de France à ST GEORGE'S (Grenade).

Article 3

Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 3 septembre 2013

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire,
François SAINT-PAUL

ARRETE DU 3 SEPTEMBRE 2013 RELATIF AUX FONCTIONS EXERCEES PAR LA CONSULE HONORAIRE DE FRANCE A BASSETERRE (ST CHRISTOPHE) EN TANT QUE DELEGUEE DE L'AMBASSADEUR DE FRANCE A SAINTE-LUCIE

NOR : MAEF1321260A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, modifié par le décret n° 94-81 du 26 janvier 1994 et par le décret n° 2006-1721 du 23 décembre 2006, notamment ses articles 12 à 14 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Shawna LAKE, Consule honoraire de France à BASSE TERRE (St Christophe), habilitée à exercer les attributions normales définies aux articles 8 à 11 du décret du 16 juin 1976, est autorisée, dans le cadre des dispositions de l'article 12 du même décret, à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- délivrance de certificats de vie ;
- délivrance de certificats de résidence ;
- certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents ;
- accomplissement des formalités visant à s'assurer que les mesures conservatoires en cas de décès (scellés, inventaire, recherche de testament en l'absence d'héritier présumé) de disparition ou d'incapacité d'un citoyen français de passage ou domicilié dans le ressort de l'agence consulaire ont été prises ;
- accomplissement des formalités relatives au transport de corps ou de cendres (établissement du certificat sanitaire de transport).

Article 2

L'exercice de ces attributions est conféré à Mme Shawna LAKE à titre personnel et prendra fin avec ses fonctions de Consule honoraire de France à BASSE TERRE (St Christophe).

Article 3

Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 3 septembre 2013

Pour le ministre et par délégation
Le directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire,
François SAINT-PAUL

ARRETE DU 3 SEPTEMBRE 2013 RELATIF AUX FONCTIONS EXERCEES PAR LE CONSUL HONORAIRE DE FRANCE A KINGSTOWN (ST VINCENT) EN TANT QUE DELEGUE DE L'AMBASSADEUR DE FRANCE A SAINTE-LUCIE

NOR : MAEF1321263A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, modifié par le décret n° 94-81 du 26 janvier 1994 et par le décret n° 2006-1721 du 23 décembre 2006, notamment ses articles 12 à 14 ;

Arrête :

Article 1^{er}

M. François TRUCHOT, Consul honoraire de France à KINGSTOWN (St Vincent), habilité à exercer les attributions normales définies aux articles 8 à 11 du décret du 16 juin 1976, est autorisé, dans le cadre des dispositions de l'article 12 du même décret, à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- délivrance de certificats de vie ;
- délivrance de certificats de résidence ;
- certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents ;
- accomplissement des formalités visant à s'assurer que les mesures conservatoires en cas de décès (scellés, inventaire, recherche de testament en l'absence d'héritier présumé) de disparition ou d'incapacité d'un citoyen français de passage ou domicilié dans le ressort de l'agence consulaire ont été prises ;
- accomplissement des formalités relatives au transport de corps ou de cendres (établissement du certificat sanitaire de transport).

Article 2

L'exercice de ces attributions est conféré à M. François TRUCHOT à titre personnel et prendra fin avec ses fonctions de Consul honoraire de France à KINGSTOWN (St Vincent).

Article 3

Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 3 septembre 2013

Pour le ministre et par délégation
Le directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire,
François SAINT-PAUL

ARRETE DU 3 SEPTEMBRE 2013 RELATIF AUX FONCTIONS EXERCEES PAR LE CONSUL HONORAIRE DE FRANCE A OKLAHOMA CITY (ETATS-UNIS D'AMERIQUE) EN TANT QUE DELEGUE DU CONSUL GENERAL DE FRANCE A HOUSTON

NOR : MAEF1321051A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, modifié par le décret n° 94-81 du 26 janvier 1994 et par le décret n° 2006-1721 du 23 décembre 2006, notamment ses articles 12 à 14 ;

Arrête :

Article 1^{er}

M. Grant MOAK, Consul honoraire de France à OKLAHOMA CITY, habilité à exercer les attributions normales définies aux articles 8 à 11 du décret du 16 juin 1976, est autorisé, dans le cadre des dispositions de l'article 12 du même décret, à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- délivrance de certificats de vie ;
- délivrance de certificats de résidence ;
- accomplissement des formalités visant à s'assurer que les mesures conservatoires en cas de décès (scellés, inventaire, recherche de testament en l'absence d'héritier présumé) de disparition ou d'incapacité d'un citoyen français de passage ou domicilié dans le ressort de l'agence consulaire ont été prises ;
- accomplissement des formalités relatives au transport de corps ou de cendres (établissement du certificat sanitaire de transport).

Article 2

L'exercice de ces attributions est conféré à M. Grant MOAK à titre personnel et prendra fin avec ses fonctions de Consul honoraire de France à OKLAHOMA CITY.

Article 3

Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 3 septembre 2013

Pour le ministre et par délégation

Le directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire,
François SAINT-PAUL

ARRETE DU 3 SEPTEMBRE 2013 RELATIF AUX FONCTIONS EXERCEES PAR LE CONSUL HONORAIRE DE FRANCE A VIRGINIA CITY (ETATS-UNIS D'AMERIQUE) EN TANT QUE DELEGUE DU CONSUL GENERAL DE FRANCE A SAN FRANCISCO

NOR : MAEF1321301A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, modifié par le décret n° 94-81 du 26 janvier 1994 et par le décret n° 2006-1721 du 23 décembre 2006, notamment ses articles 12 à 14 ;

Arrête :

Article 1^{er}

M. Pascal BABOULIN, Consul honoraire de France à VIRGINIA CITY, habilité à exercer les attributions normales définies aux articles 8 à 11 du décret du 16 juin 1976, est autorisé, dans le cadre des dispositions de l'article 12 du même décret, à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- délivrance de certificats de vie ;
- délivrance de certificats de résidence ;
- certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents ;
- accomplissement des formalités visant à s'assurer que les mesures conservatoires en cas de décès (scellés, inventaire, recherche de testament en l'absence d'héritier présumé) de disparition ou d'incapacité d'un citoyen français de passage ou domicilié dans le ressort de l'agence consulaire ont été prises ;
- accomplissement des formalités relatives au transport de corps ou de cendres (établissement du certificat sanitaire de transport).

Article 2

L'exercice de ces attributions est conféré à M. Pascal BABOULIN à titre personnel et prendra fin avec ses fonctions de Consul honoraire de France à VIRGINIA CITY.

Article 3

Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 3 septembre 2013

Pour le ministre et par délégation

Le directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire,
François SAINT-PAUL

ARRETE DU 3 SEPTEMBRE 2013 RELATIF AUX FONCTIONS EXERCEES PAR LA CONSULE HONORAIRE DE FRANCE A RESISTENCIA (ARGENTINE) EN TANT QUE DELEGUEE DU CONSUL GENERAL DE FRANCE A BUENOS AIRES

NOR : MAEF1321303A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, modifié par le décret n° 94-81 du 26 janvier 1994 et par le décret n° 2006-1721 du 23 décembre 2006, notamment ses articles 12 à 14 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Esther del Carmen DELLAMEA de COLCOMBET, Consule honoraire de France à RESISTENCIA, habilitée à exercer les attributions normales définies aux articles 8 à 11 du décret du 16 juin 1976, est autorisée, dans le cadre des dispositions de l'article 12 du même décret, à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- délivrance de certificats de vie ;
- délivrance de certificats de résidence ;
- certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents ;
- accomplissement des formalités visant à s'assurer que les mesures conservatoires en cas de décès (scellés, inventaire, recherche de testament en l'absence d'héritier présumé) de disparition ou d'incapacité d'un citoyen français de passage ou domicilié dans le ressort de l'agence consulaire ont été prises ;
- accomplissement des formalités relatives au transport de corps ou de cendres (établissement du certificat sanitaire de transport).

Article 2

L'exercice de ces attributions est conféré à Mme Esther del Carmen DELLAMEA de COLCOMBET à titre personnel et prendra fin avec ses fonctions de Consule honoraire de France à RESISTENCIA.

Article 3

Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 3 septembre 2013

Pour le ministre et par délégation
Le directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire,
François SAINT-PAUL

ARRETE DU 3 SEPTEMBRE 2013 RELATIF AUX FONCTIONS EXERCEES PAR LE CONSUL HONORAIRE DE FRANCE A COCHABAMBA (BOLIVIE) EN TANT QUE DELEGUE DE L'AMBASSADEUR DE FRANCE ENBOLIVIE

NOR : MAEF1320994A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, modifié par le décret n° 94-81 du 26 janvier 1994 et par le décret n° 2006-1721 du 23 décembre 2006, notamment ses articles 12 à 14 ;

Arrête :

Article 1^{er}

M. Emmanuel IUNG, Consul honoraire de France à COCHABAMBA, habilité à exercer les attributions normales définies aux articles 8 à 11 du décret du 16 juin 1976, est autorisé, dans le cadre des dispositions de l'article 12 du même décret, à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- délivrance de certificats de vie ;
- délivrance de certificats de résidence ;
- certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents.

Article 2

L'exercice de ces attributions est conféré à M. Emmanuel IUNG à titre personnel et prendra fin avec ses fonctions de Consul honoraire de France à COCHABAMBA.

Article 3

Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 3 septembre 2013

Pour le ministre et par délégation

Le directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire,
François SAINT-PAUL

ARRETE DU 3 SEPTEMBRE 2013 RELATIF AUX FONCTIONS EXERCEES PAR LA CONSULE HONORAIRE DE FRANCE A DENPASAR (INDONESIE) EN TANT QUE DELEGUEE DE L'AMBASSADEUR DE FRANCE EN INDONESIE

NOR : MAEF1321060A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, modifié par le décret n° 94-81 du 26 janvier 1994 et par le décret n° 2006-1721 du 23 décembre 2006, notamment ses articles 12 à 14 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Geneviève FAMY, Consule honoraire de France à DENPASAR, habilitée à exercer les attributions normales définies aux articles 8 à 11 du décret du 16 juin 1976, est autorisée, dans le cadre des dispositions de l'article 12 du même décret, à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- délivrance de certificats de vie ;
- délivrance de certificats de résidence ;
- accomplissement des formalités visant à s'assurer que les mesures conservatoires en cas de décès (scellés, inventaire, recherche de testament en l'absence d'héritier présumé) de disparition ou d'incapacité d'un citoyen français de passage ou domicilié dans le ressort de l'agence consulaire ont été prises ;
- accomplissement des formalités relatives au transport de corps ou de cendres (établissement du certificat sanitaire de transport).

Article 2

L'exercice de ces attributions est conféré à Mme Geneviève FAMY à titre personnel et prendra fin avec ses fonctions de Consule honoraire de France à DENPASAR.

Article 3

Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 3 septembre 2013

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire,
François SAINT-PAUL

REFERENCES DES PUBLICATIONS AU JOURNAL OFFICIEL

LOIS

LOI n° 2013-659 du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France (*JO* du 23 juillet 2013).

LOI n° 2013-708 du 5 août 2013 autorisant la ratification de la convention relative à la construction et à l'exploitation d'un laser européen à électrons libres dans le domaine des rayons X (*JO* du 6 août 2013).

LOI n° 2013-709 du 5 août 2013 autorisant l'approbation de la convention relative à la construction et à l'exploitation d'une infrastructure pour la recherche sur les antiprotons et les ions en Europe (*JO* du 6 août 2013).

LOI n° 2013-710 du 5 août 2013 autorisant la ratification de l'accord-cadre global de partenariat et de coopération entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République d'Indonésie, d'autre part (*JO* du 6 août 2013).

LOI n° 2013-711 du 5 août 2013 portant diverses dispositions d'adaptation dans le domaine de la justice en application du droit de l'Union européenne et des engagements internationaux de la France (*JO* du 6 août 2013).

COMPOSITION DU GOUVERNEMENT

Décret du 2 juillet 2013 relatif à la composition du Gouvernement (*JO* du 3 juillet 2013).

PREMIER MINISTRE

Décret n° 2013-810 du 9 septembre 2013 relatif à la délégation de signature des hauts fonctionnaires de défense et de sécurité et des hauts fonctionnaires adjoints (*JO* du 11 septembre 2013).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Arrêté du 27 juin 2013 fixant la liste des écoles et des établissements d'enseignement français à l'étranger (*JO* du 14 juillet 2013).

Arrêté du 27 juin 2013 fixant la liste des écoles et des établissements d'enseignement français à l'étranger (rectificatif) (*JO* du 27 juillet 2013).

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU COMMERCE EXTERIEUR

Arrêté du 12 juillet 2013 portant approbation d'une cession de participation financière par l'Agence française de développement (*JO* du 25 juillet 2013).

Arrêté du 17 juillet 2013 portant organisation du service des achats de l'Etat (*JO* du 26 juillet 2013).

Arrêté du 18 juillet 2013 accordant la garantie de l'Etat à un emprunt réalisé pour le compte d'une école française à l'étranger par l'Association nationale des écoles françaises à l'étranger (*JO* du 30 juillet 2013).

Arrêté du 18 juillet 2013 accordant la garantie de l'Etat à un emprunt réalisé pour le compte d'une école française à l'étranger par l'Association nationale des écoles françaises à l'étranger (*JO* du 30 juillet 2013).

Arrêté du 18 juillet 2013 accordant la garantie de l'Etat à un emprunt réalisé pour le compte d'une école française à l'étranger par l'Association nationale des écoles françaises à l'étranger (*JO* du 2 août 2013).

Arrêté du 8 août 2013 portant homologation de modifications du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (*JO* du 13 août 2013).

BUDGET

Rapport relatif au décret n° 2013-773 du 26 août 2013 portant transfert de crédits (*JO* du 28 août 2013).

Décret n° 2013-773 du 26 août 2013 portant transfert de crédits (*JO* du 28 août 2013).

Décret n° 2013-807 du 4 septembre 2013 portant transfert de crédits (*JO* du 6 septembre 2013).

Rapport relatif au décret n° 2013-808 du 4 septembre 2013 portant transfert de crédits (*JO* du 6 septembre 2013).

Décret n° 2013-808 du 4 septembre 2013 portant transfert de crédits (*JO* du 6 septembre 2013).

Rapport relatif au décret n° 2013-821 du 13 septembre 2013 portant transfert de crédits (*JO* du 15 septembre 2013).

Décret n° 2013-821 du 13 septembre 2013 portant transfert de crédits (*JO* du 15 septembre 2013).

Arrêté du 2 juillet 2013 portant ouverture de crédits de fonds de concours (*JO* du 4 juillet 2013).

Arrêté du 2 juillet 2013 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (*JO* du 4 juillet 2013).

Arrêté du 9 juillet 2013 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (*JO* du 17 juillet 2013).

Arrêté du 9 juillet 2013 portant ouverture de crédits de fonds de concours (*JO* du 17 juillet 2013).

Arrêté du 16 juillet 2013 portant ouverture de crédits de fonds de concours (*JO* du 19 juillet 2013).

Arrêté du 16 juillet 2013 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (*JO* du 20 juillet 2013).

Arrêté du 24 juillet 2013 portant ouverture de crédits de fonds de concours (*JO* du 26 juillet 2013).

Arrêté du 24 juillet 2013 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (*JO* du 26 juillet 2013).

Arrêté du 30 juillet 2013 portant ouverture de crédits de fonds de concours (*JO* du 2 août 2013).

Arrêté du 30 juillet 2013 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (*JO* du 3 août 2013).

Arrêté du 6 août 2013 portant ouverture de crédits de fonds de concours (*JO* du 9 août 2013).

Arrêté du 6 août 2013 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (*JO* du 9 août 2013).

Arrêté du 13 août 2013 portant ouverture de crédits de fonds de concours (*JO* du 20 août 2013).

Arrêté du 13 août 2013 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (*JO* du 20 août 2013).

Arrêté du 21 août 2013 portant ouverture de crédits de fonds de concours (*JO* du 24 août 2013).

Arrêté du 11 septembre 2013 portant ouverture de crédits de fonds de concours (*JO* du 14 septembre 2013).

Arrêté du 11 septembre 2013 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (*JO* du 14 septembre 2013).

Arrêté du 24 septembre 2013 portant ouverture de crédits de fonds de concours (*JO* du 26 septembre 2013).

Arrêté du 24 septembre 2013 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (*JO* du 26 septembre 2013).

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Décret n°2013-816 du 12 septembre 2013 relatif aux attributions du ministre de la défense et du chef d'état-major des armées (*JO* du 13 septembre 2013).

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Arrêté du 23 mai 2013 portant approbation d'une opération financière réalisée par la société Audiovisuel extérieur de la France (*JO* du 19 juillet 2013).

Arrêté du 27 juin 2013 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (*JO* du 5 juillet 2013).

Arrêté du 27 juin 2013 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (*JO* du 5 juillet 2013).

Arrêté du 27 juin 2013 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (*JO* du 9 juillet 2013).

Arrêté du 27 juin 2013 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (*JO* du 9 juillet 2013).

Arrêté du 4 juillet 2013 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (*JO* du 10 juillet 2013).

Arrêté du 4 juillet 2013 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (*JO* du 12 juillet 2013).

Arrêté du 4 juillet 2013 relatif à l'insaisissabilité d'un bien culturel (*JO* du 13 juillet 2013).

Arrêté du 4 juillet 2013 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (*JO* du 13 juillet 2013).

Arrêté du 26 juillet 2013 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (*JO* du 6 août 2013).

Arrêté du 26 juillet 2013 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (*JO* du 6 août 2013).

Arrêté du 26 juillet 2013 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (*JO* du 6 août 2013).

Arrêté du 26 juillet 2013 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (*JO* du 6 août 2013).

Arrêté du 9 août 2013 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (*JO* du 22 août 2013).

Arrêté du 9 août 2013 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (*JO* du 22 août 2013).

Arrêté du 27 août 2013 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (*JO* du 31 août 2013).

Arrêté du 4 septembre 2013 relatif à l'insaisissabilité d'un bien culturel (*JO* du 7 septembre 2013).

Arrêté du 4 septembre 2013 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (*JO* du 11 septembre 2013).

Arrêté du 4 septembre 2013 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (*JO* du 12 septembre 2013).

Arrêté du 4 septembre 2013 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (*JO* du 12 septembre 2013).

Arrêté du 6 septembre 2013 relatif à l'insaisissabilité d'un bien culturel (*JO* du 12 septembre 2013).

Arrêté du 10 septembre 2013 relatif à l'insaisissabilité d'un bien culturel (*JO* du 15 septembre 2013).

Arrêté du 10 septembre 2013 relatif à l'insaisissabilité d'un bien culturel (*JO* du 15 septembre 2013).

Arrêté du 10 septembre 2013 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (*JO* du 15 septembre 2013).

Arrêté du 10 septembre 2013 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (*JO* du 20 septembre 2013).

MINISTÈRE DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT, DE LA DÉCENTRALISATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Décret n° 2013-588 du 4 juillet 2013 relatif à la création d'un huitième échelon dans les grades dotés de l'échelle 6 de rémunération de la catégorie C de la fonction publique de l'Etat (*JO* du 6 juillet 2013).

Décret n° 2013-590 du 4 juillet 2013 modifiant le décret n° 2008-836 du 22 août 2008 fixant l'échelonnement indiciaire des corps et des emplois communs aux administrations de l'Etat et de ses établissements publics ou afférent à plusieurs corps de fonctionnaires de l'Etat et de ses établissements publics (*JO* du 6 juillet 2013).

Décret n° 2013-629 du 16 juillet 2013 modifiant le décret n° 2000-1277 du 26 décembre 2000 portant simplification de formalités administratives et suppression de la fiche d'état civil (*JO* du 18 juillet 2013).

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Délégations de signature

Arrêté du 27 juin 2013 modifiant l'arrêté du 26 mars 2013 portant délégation de signature (centre de crise) (*JO* du 4 juillet 2013).

Arrêté du 8 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 27 août 2012 portant délégation de signature (direction générale de l'administration et de la modernisation) (*JO* du 10 juillet 2013).

Arrêté du 15 juillet 2013 portant délégation de signature (direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats) (*JO* du 19 juillet 2013).

Arrêté du 27 août 2013 portant délégation de signature (direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats) (*JO* du 30 août 2013).

Arrêté du 9 septembre 2013 portant délégation de signature (direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire) (*JO* du 12 septembre 2013).

Arrêté du 9 septembre 2013 portant délégation de signature (direction de l'Europe continentale, direction des Amériques et des Caraïbes et direction d'Asie et d'Océanie) (*JO* du 14 septembre 2013).

Arrêté du 10 septembre 2013 portant délégation de signature (direction des Nations unies, des organisations internationales, des droits de l'homme et de la francophonie) (*JO* du 13 septembre 2013).

Arrêté du 12 septembre 2013 portant délégation de signature (direction générale de l'administration et de la modernisation) (*JO* du 15 septembre 2013).

Arrêté du 17 septembre 2013 portant délégation de signature (centre de crise) (*JO* du 19 septembre 2013).

Arrêté du 18 septembre 2013 portant délégation de signature (direction de l'Union européenne) (*JO* du 27 septembre 2013).

Arrêté du 26 août 2013 portant délégation de signature (cabinet du ministre délégué chargé des affaires européennes) (*JO* du 31 août 2013).

Arrêté du 7 août 2013 portant délégation de signature (cabinet de la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée des Français de l'étranger) (*JO* du 10 août 2013).

Arrêté du 27 août 2013 portant délégation de signature (cabinet du ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé du développement) (*JO* du 31 août 2013).

Agence pour l'enseignement français à l'étranger

Arrêté du 4 juillet 2013 relatif à la prorogation des mandats des membres du comité technique central, du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail et des commissions consultatives paritaires centrales et locales institués auprès du directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (*JO* du 18 juillet 2013).

Arrêté du 12 juillet 2013 fixant par situation et par pays ou par localité les coefficients servant au calcul des majorations familiales servies à l'étranger pour enfant à charge aux personnels expatriés des établissements d'enseignement français à l'étranger (*JO* du 21 juillet 2013).

Arrêté du 26 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 4 janvier 2002 fixant par pays et par groupe le montant de l'indemnité d'expatriation servie aux personnels expatriés des établissements d'enseignement français à l'étranger (*JO* du 4 août 2013).

Arrêté du 26 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 20 décembre 2010 relatif au classement dans les groupes d'indemnité d'expatriation des personnels expatriés exerçant dans les établissements d'enseignement français à l'étranger relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (*JO* du 4 août 2013).

Arrêté du 26 juillet 2013 fixant la liste des établissements d'enseignement français à l'étranger relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (*JO* du 4 août 2013).

Arrêté du 22 août 2013 modifiant l'arrêté du 4 janvier 2002 fixant par pays et par groupe le montant de l'indemnité spécifique liée de vie locale aux personnels résidents des établissements d'enseignement français à l'étranger (*JO* du 29 août 2013).

Direction générale de l'administration et de la modernisation

Direction des ressources humaines

Décret n° 2013-634 du 17 juillet 2013 modifiant le décret n° 2012-1511 du 28 décembre 2012 portant organisation de l'administration centrale du ministère des affaires étrangères (*JO* du 19 juillet 2013).

Arrêté du 12 juillet 2013 fixant la nature des épreuves et les règles d'organisation générale du concours réservé pour l'accès au corps des secrétaires des affaires étrangères pris en application de l'article 7 du décret n° 2012-631 du 3 mai 2012 (*JO* du 23 juillet 2012).

Arrêté du 12 juillet 2013 fixant la nature des épreuves et les règles d'organisation générale de l'examen professionnalisé réservé pour l'accès au corps des attachés des systèmes d'information et de communication pris en application de l'article 7 du décret n° 2012-631 du 3 mai 2012 (*JO* du 23 juillet 2013).

Arrêté du 12 juillet 2013 fixant la nature des épreuves et les règles d'organisation générale de l'examen professionnalisé réservé pour l'accès au corps des secrétaires de chancellerie pris en application de l'article 7 du décret n° 2012-631 du 3 mai 2012 (*JO* du 23 juillet 2013).

Arrêté du 12 juillet 2013 fixant la nature de l'épreuve et les règles d'organisation générale de l'examen professionnalisé réservé pour l'accès au grade des adjoints administratifs de chancellerie pris en application de l'article 7 du décret n° 2012-631 du 3 mai 2012 (*JO* du 23 juillet 2013).

Arrêté du 12 juillet 2013 fixant la nature de l'épreuve et les règles d'organisation générale de l'examen professionnalisé réservé pour l'accès au corps des adjoints techniques de chancellerie pris en application de l'article 7 du décret n° 2012-631 du 3 mai 2012 (*JO* du 23 juillet 2013).

Arrêté du 17 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 28 décembre 2012 relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère des affaires étrangères (*JO* du 19 juillet 2013).

Arrêté du 26 juillet 2013 fixant le contingent d'emplois offerts pour l'année 2014 aux officiers et sous-officiers de carrière candidats à des emplois civils relevant du ministère des affaires étrangères (*JO* du 3 août 2013).

Arrêté du 7 août 2013 portant classement des postes d'experts techniques internationaux par groupes et indemnités de résidence à l'étranger (*JO* du 17 août 2013).

Arrêté du 13 août 2013 modifiant l'arrêté du 13 juin 2013 fixant au titre de l'année 2014 le nombre de postes offerts aux concours externe et interne pour l'accès à l'emploi de secrétaire des affaires étrangères (cadre général) (*JO* du 21 août 2013).

Arrêté du 13 août 2013 modifiant l'arrêté du 13 juin 2013 fixant au titre de l'année 2014 le nombre de postes offerts aux concours externe et interne pour l'accès à l'emploi de secrétaire des affaires étrangères (cadre d'orient) (*JO* du 21 août 2013).

Arrêté du 13 août 2013 modifiant l'arrêté du 13 juin 2013 autorisant au titre de l'année 2014 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès à l'emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe de chancellerie (*JO* du 21 août 2013).

Arrêté du 19 août 2013 autorisant au titre de l'année 2014 l'ouverture d'un concours réservé pour l'accès au corps des secrétaires des affaires étrangères (*JO* du 24 août 2013).

Arrêté du 19 août 2013 autorisant au titre de l'année 2013 l'ouverture d'un examen professionnalisé réservé pour l'accès au corps des attachés des systèmes d'information et de communication (*JO* du 24 août 2013).

Décision du 28 juin 2013 fixant la répartition des emplois du réseau culturel et de coopération (JO du 6 juillet 2013).

Direction des affaires budgétaires et financières

Arrêté du 31 juillet 2013 fixant les temps de séjour dérogatoires ouvrant droit à prise en charge des frais occasionnés par un voyage de congé annuel pour les personnels civils de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif en service à l'étranger (JO du 9 août 2013).

Arrêté du 26 août 2013 portant modification de l'arrêté du 26 novembre 2004 portant institution d'une régie de recettes et d'une régie d'avances auprès de l'ambassade de France à Ouagadougou au Burkina Faso (JO du 31 août 2013).

Arrêté du 6 septembre 2013 portant modification de l'arrêté du 22 octobre 2003 portant institution d'une régie de recettes auprès de l'Institut français de Tel-Aviv (Israël) (JO du 13 septembre 2013).

Arrêté du 6 septembre 2013 modifiant l'arrêté du 13 janvier 1997 portant institution d'une régie d'avances auprès du Centre culturel français de Jérusalem Est (JO du 17 septembre 2013).

Arrêté du 6 septembre 2013 modifiant l'arrêté du 5 juin 2011 portant institution d'une régie de recettes et d'une régie d'avances auprès du centre culturel français d'Haïfa et de Nazareth (Israël) (JO du 17 septembre 2013).

Arrêté du 6 septembre 2013 modifiant l'arrêté du 3 décembre 2001 portant institution d'une régie de recettes et d'une régie d'avances auprès du centre culturel français Romain Gary (Jérusalem) (JO du 17 septembre 2013).

Arrêté du 6 septembre 2013 modifiant l'arrêté du 18 septembre 2002 portant institution de régies de recettes et de régies d'avances auprès du centre culturel français de Jérusalem pour ses antennes à Gaza, Naplouse et Ramallah (JO du 17 septembre 2013).

Arrêté du 24 septembre 2013 fixant par pays et par groupe les taux de l'indemnité d'expatriation et de l'indemnité de résidence à l'étranger (JO du 27 septembre 2013).

Direction des affaires juridiques

Liste récapitulative de lois autorisant la ratification de traités et accords internationaux publiés au Journal officiel du 1^{er} juillet au 30 septembre 2013.

LOI n° 2013-580 du 4 juillet 2013 autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Principauté de Monaco relatif à la prise en charge sur le territoire français de déchets radioactifs monégasques (JO du 6 juillet 2013).

LOI n° 2013-581 du 4 juillet 2013 autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Norvège sur l'enseignement dispensé en France aux élèves norvégiens et le fonctionnement des sections norvégiennes établies dans les académies de Rouen, Caen et Lyon (JO du 6 juillet 2013).

LOI n° 2013-582 du 4 juillet 2013 autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française, le Conseil fédéral suisse et l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire sur le droit applicable aux entreprises intervenant sur le domaine de l'Organisation afin d'y réaliser des prestations de services revêtant un caractère transnational (JO du 6 juillet 2013).

LOI n° 2013-583 du 4 juillet 2013 autorisant l'approbation du protocole d'amendement de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse relative à l'extension en territoire français du domaine de l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire conclue le 13 septembre 1965 (JO du 6 juillet 2013).

LOI n° 2013-584 du 4 juillet 2013 autorisant l'approbation de l'accord de sécurité sociale sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation internationale pour l'énergie de fusion en vue de la mise en œuvre conjointe du projet ITER (JO du 6 juillet 2013).

LOI n° 2013-614 du 11 juillet 2013 autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République socialiste du Vietnam relatif aux centres culturels (JO du 13 juillet 2013).

Liste récapitulative des traités et accords internationaux publiés au Journal officiel de la République française du 1^{er} juillet au 30 septembre 2013.

Accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Maurice en matière de recherche et de sauvetage maritimes, signé à Port-Louis le 21 juillet 2011 (ensemble un accord modificatif sous forme d'échange de lettres signées à Port-Louis les 24 septembre et 12 novembre 2012 (Décret n° 2013-570 du 1^{er} juillet 2013) (JO du 3 juillet 2013).

Liste officielle des mesures de conservation en vigueur, saison 2012-2013 (adoptée lors de la trente et unième réunion de la commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique, du 23 octobre au 1^{er} novembre 2012), conformément à l'article IX de la Convention sur la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique, signée à Canberra le 20 mai 1980 (Décret n° 2013-573 du 1^{er} juillet 2013) (JO du 4 juillet 2013).

Protocole d'amendement à la convention internationale pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers (ensemble trois appendices), signé à Bruxelles le 26 juin 1999 (Décret n° 2013-599 du 8 juillet 2013) (JO du 10 juillet 2013).

Accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la région administrative spéciale de Hong Kong de la république populaire de Chine relatif au programme « Vacances-Travail », signé à Hong Kong le 6 mai 2013 (Décret n° 2013-600 du 8 juillet 2013) (JO du 10 juillet 2013).

Convention sur l'Institut européen de la forêt, signée à Joensuu le 28 août 2003 (Décret n° 2013-620 du 15 juillet 2013) (JO du 17 juillet 2013).

Accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Belize relatif à l'échange de renseignements en matière fiscale (ensemble une annexe), signées à Paris le 9 novembre 2010 et à Belmopan le 22 novembre 2010 (Décret n° 2013-621 du 15 juillet 2013) (*JO* du 17 juillet 2013).

Accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Roumanie sur la reconnaissance académique des diplômes et des périodes d'études de l'enseignement supérieur, signé à Bucarest le 18 octobre 2012 (Décret n° 2013-622 du 15 juillet 2013) (*JO* du 17 juillet 2013).

Accord sous forme d'échange de notes verbales entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne tendant à autoriser la construction par la communauté urbaine de Strasbourg et par la commune de Kehl d'un pont frontière sur le Rhin en application de l'accord de Fribourg du 12 juin 2011, signées à Berlin le 20 mars et le 25 avril 2012 (Décret n° 2013-655 du 19 juillet 2013) (*JO* du 21 juillet 2013).

Accord intergouvernementale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Fédération de Russie relatif à la mise à disposition du Lycée français Alexandre Dumas à Moscou de nouveaux bâtiments (ensemble une annexe), signé à Paris le 27 novembre 2012 (Décret n° 2013-656 du 19 juillet 2013) (*JO* du 21 juillet 2013).

Convention relative à l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) (ensemble sept annexes), signée à Libreville le 28 avril 2010. La convention annexée au présent décret fait l'objet d'une publication spéciale annexée au Journal officiel de ce jour (Décret n° 2013-661 du 19 juillet 2013) (*JO* du 23 juillet 2013).

Accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire relatif à la mise en place de magistrats de liaison, signées à Alger le 20 juillet 2009 et le 7 septembre 2009 (Décret n° 2013-674 du 25 juillet 2013) (*JO* du 27 juillet 2013).

Accord de coopération entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite pour le développement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire (ensemble une annexe), signé à Riyad le 22 février 2011 (Décret n° 2013-675 du 25 juillet 2013) (*JO* du 27 juillet 2013).

Accord sous forme d'échange de lettres en matière de sécurité sociale entre le Gouvernement de la République française et le Réseau international pour l'amélioration de la production de la banane et de la banane plantain (INIBAP) (ensemble une annexe), signées à Paris le 13 juillet 2011 et à Montpellier le 25 juillet 2011 (Décret n° 2013-716 du 5 août 2013) (*JO* du 7 août 2013).

Accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République des Seychelles relatif au statut des forces armées françaises en République des Seychelles dans le cadre de l'opération militaire destinée à protéger les navires de pêche français, signé à Victoria le 18 septembre 2009 (Décret n° 2013-806 du 4 septembre 2013) (*JO* du 6 septembre 2013).

Accord relatif aux pêches dans le sud de l'océan indien, signé à Rome le 7 juillet 2006 (Décret n° 2013-824 du 13 septembre 2013) (*JO* du 17 septembre 2013).

Accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Serbie portant sur la coopération policière, signé à Paris le 18 novembre 2009 (Décret n° 2013-825 du 13 septembre 2013) (*JO* du 17 septembre 2013).

Traité de Singapour sur le droit des marques (ensemble un règlement d'exécution et une résolution de la conférence diplomatique complétant le traité et son règlement d'exécution), adopté le 27 mars 2006 (Décret n° 2013-845 du 23 septembre 2013) (*JO* du 25 septembre 2013).